



Fiche-action P6 : Groupement de commande

Mettre en place un groupement de commande sur les espaces publics

Objectif :

Coordonner les différents gestionnaires des espaces verts du PAE (intercommunalités, communes, syndicats, ...)

Intérêt :

- **Harmonie** de l'entretien des espaces verts en tout point du parc ;
- Mise en œuvre de la gestion différenciée ;
- Efficacité de l'action vu son impact à l'échelle du parc.

Les étapes

1. Identifier une attente, initiative

Procédure de marché public, manque de proximité pour un suivi et contrôle des travaux d'entretien, faible connaissance des difficultés de terrain... : gérer les parcelles publiques sur les parcs d'activités demeure complexe pour les collectivités publiques.

Cette complexité est d'autant plus grande lorsque plusieurs organismes gèrent des parcelles différentes au sein d'un même parc.

Les gestionnaires publics sont donc demandeurs d'harmoniser les démarches et de mutualiser les moyens. Le porteur de projet apporte donc un appui à la constitution d'un groupement de commande.

2. Organiser une réunion de concertation

Pour constituer un groupement de commande, le porteur de projet rassemble l'ensemble des structures. Un argumentaire (voir dans les [outils](#)) sur les atouts et les conséquences organisationnelles du projet est présenté.

Dans le cadre du projet Life-SMIGIN, un groupement de commande s'est organisé au sein du parc d'activités de l'Aérodrome. 3 communes, 2 intercommunalités, le Réseau Ferrée de France ainsi que la Chambre de Commerce et d'Industrie du Valenciennois (CCIV) sont membres du groupement de commande.

Ce groupement est constitué :

- *d'un comité des référents de l'ensemble des structures : il valide le cahier des charges et le choisit le prestataire ;*
- *d'un coordinateur administratif (une commune) : il assure le lien avec le prestataire (réception des courriers, des facturations...)*
- *d'un coordinateur technique (la CCIV) : il suit la réalisation des travaux d'entretien sur site et s'assure de la réelle application du cahier des charges.*

3. Signer la convention constitutive

La concertation aboutit à la signature d'une convention constitutive du groupement de commande. Cette convention reprend :

- les structures membres ;
- le motif du groupement ;
- l'objet de la convention ;
- la durée ;
- le fonctionnement du groupement : désigner un coordinateur de groupement facilite la démarche ;
- les actions de chaque membre ;
- les dispositions financières ;
- les modalités de procédure du marché public ;
- la signature de chaque membre.

4. Elaborer un cahier des charges et réaliser une procédure de marché public

Dans le projet [Life-SMIGIN](#), le cahier des charges reprenait les modalités d'entretien et de nettoyage décrites zone par zone (une zone correspondant aux espaces dont était propriétaire un acteur), rue par rue. Ensuite, ce cahier des charges a été validé à l'unanimité. Le coordinateur du groupement a assuré le suivi de la procédure de marché public.

5. Mettre en œuvre et assurer un suivi technique

Le coordinateur technique est attentif au respect du cahier des charges, zone par zone, rue par rue. Vu les surfaces importantes à entretenir, un contrôle des prestations réalisées est important.

Le coordinateur technique effectue un retour d'informations auprès du comité de référents, afin de réajuster la démarche si nécessaire.

6. Coordonner les facturations

La facture détaillée zone par zone est envoyée au coordinateur technique, qui la valide et la transmet aux autres membres du groupement. Chacun règle sa part directement au prestataire d'entretien d'espaces verts.

7. Fin du marché

Une réunion-bilan du groupement de commande permet d'identifier les difficultés et de mettre en place un nouveau groupement de commande intégrant de nouveaux enjeux.

Le groupement de commande expérimenté dans le projet [Life-SMIGIN](#) a duré 1 an, renouvelable une fois.

8. Faire évoluer le cahier des charges vers une gestion différenciée des espaces verts

Afin d'améliorer constamment la démarche, le cahier des charges pourra évoluer vers un cahier des charges plus respectueux de l'environnement ([voir la fiche-action P7 "Evolution du cahier des charges vers un entretien qualitatif des espaces publics"](#)).

Facteurs de réussite

- **Si un des acteurs du groupement est déjà sensibilisé à la gestion différenciée**, il peut faire part aux autres de son expérience et les convaincre.
- Il est important d'**intégrer le volet nettoyage dans le cahier des charges d'entretien** des espaces verts : balayage au fil de l'eau, ramassage des papiers et détritiques, enlèvement et élimination des dépôts sauvages, lavage de voirie. Si les tontes sont stoppées en hiver, le nettoyage doit se poursuivre toute l'année.
- Désigner un coordinateur administratif sensibilisé. Le coordinateur peut se révéler moteur de la démarche.
- Dans un premier temps, mettre en place un groupement de commande public permet d'instaurer un **climat de confiance**. Dans un second temps, des clauses écologiques pour un entretien différencié peuvent être intégrées.

Obstacles

Vu les multiples acteurs, la démarche semble parfois lourde. Cela engendre un besoin de concertation et de contrôle important.

- ***Outil 1** | Exemple de contrat de groupement de commande*